

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTES**

### **Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente**

Le présent site est édité par la société SAS Les Trois Caupain (Camping du Bournat) au capital social de 300 000 € dont le siège social est situé 725 Allée Paul Jean Souriau, 24260 Le Bugue, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bergerac sous le numéro 450 188 719 et dont le numéro de TVA intercommunautaire est FR55 450 188 450.

Si l'acheteur souhaite contacter le Camping du Bournat, il peut le faire soit par courrier à l'adresse suivante : Camping du Bournat, 725 Allée Paul Jean Souriau, 24260 Le Bugue, soit par email à l'adresse suivante : [accueil@campingdubournat.fr](mailto:accueil@campingdubournat.fr), soit par téléphone au 05 53 07 24 60.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site [www.campingdubournat.fr](http://www.campingdubournat.fr). Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

Le Camping du Bournat se réserve la faculté de modifier à tout moment ses CGV, les CGV applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

### **Article 2 – Prestations**

Les prestations proposées à la réservation sont celles qui figurent sur le site [campingdubournat.fr](http://campingdubournat.fr) dans la limite des emplacements et des locations disponibles.

Chaque prestation est présentée sur le site internet sous forme d'un descriptif reprenant ses principales caractéristiques. Les photographies illustrant les mobil-homes ne constituent pas un document contractuel.

### **Article 3 – Conditions de réservation et de règlement**

Le prix des séjours est indiqué en euros, toutes taxes comprises (TTC) tenant compte de la TVA applicable au jour de la réservation. Tout changement du taux de TVA pourra être répercuté sur le prix des produits.

Pour les réservations d'emplacements de camping ou pour les réservations de mobil-homes :

Toute location est nominative et ne peut être cédée. La réservation ne devient effective qu'après réception par le locataire de l'acceptation de réservation transmise par mail par le Camping du Bournat.

L'acceptation de réservation est transmise, si le dossier est complet, si un emplacement est disponible et si un acompte correspondant à 25% des prestations hors frais de dossier ( non remboursable) est versé par Carte Bancaire.

Si le dossier est complet et l'emplacement disponible mais si le paiement par Carte bancaire n'est pas effectué, le Camping du Bournat transmettra une acceptation d'option qui sera valable 15 jours dans l'attente du règlement de l'acompte par chèque. A réception du chèque d'acompte l'acceptation d'option se transforme en acceptation de réservation qui sera transmise par mail au locataire.

Si le versement de l'acompte n'est pas reçu dans les quinze jours et après une dernière relance, la location redevient disponible pour un autre client.

Le solde de votre séjour doit être réglé 30 jours avant l'arrivée au Camping.

En cas de problème dans l'hébergement loué, formulez une réclamation à la réception sous 24 heures (notamment sur les ustensiles, l'état, le ménage du logement). Nous ferons alors le maximum pour corriger le plus rapidement possible. Passé ce délai nous aurons beaucoup de mal à donner une suite positive à votre réclamation.

Une pré autorisation de débit vous sera demandée 10 jours avant votre arrivée par le biais de Swicly pour la caution hébergement de 200€ et pour le ménage de 70€..

Caution hébergement : Les hébergements loués doivent évidemment être rendus dans l'état dans lesquels vous les avez trouvés. En cas de dégâts constatés (casse, manquements, détériorations) nous vous avertirons, puis prélèveront les sommes nécessaires à la remise en état de la location.

Caution Ménage/ Ménage final :

Les hébergements doivent être rendus propres à votre départ (sols nettoyés, vaisselle lavée, couvertures rangées, poubelles vidées, placards propres, cuisines et salle de douche/WC nettoyés).

Vous avez la possibilité d'acheter une prestation de ménage de fin de séjour. Ce forfait est facturé 70€. Cette prestation, par respect pour nos équipes d'entretien, ne vous dispense pas de rendre l'hébergement dans un état minimum de propreté (poubelles vidées, vaisselle lavée, couvertures pliées, détritrus nettoyés).

Nos équipes procèdent à l'état des lieux après votre départ.

Le Camping du Bournat se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, en garantissant au consommateur l'application du prix en vigueur au jour de la commande.

#### **Article 4 - Arrivées et départs**

Les locations sont disponibles à partir de 16 heures et jusqu'à 19h30. Les départs des mobil-homes s'effectuent avant 11 heures.

Les emplacements sont disponibles à partir de 15h et doivent être libérés avant 11h.

Pour une arrivée tardive ou un départ anticipé, vous devez avertir le camping. Les emplacements et les mobil-homes sont attribués en fonction des disponibilités et peuvent être modifiés à tout moment avant la remise des clefs.

Si vous ne prévenez pas le Camping du Bournat et si vous ne vous présentez pas le jour d'arrivée prévu ou 5 heures après l'heure d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation, la réservation sera nulle et l'acompte restera acquis au Camping du Bournat.

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Tout retour de clé ou libération de l'emplacement après les heures formulées précédemment entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue.

#### **Article 5 - Annulations**

Tout séjour commencé est intégralement dû. Un départ prématuré pendant la période de location ne peut donner lieu à aucun remboursement quelle que soit la raison invoquée. Toute demande d'annulation de réservation doit faire l'objet d'une notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au Camping du Bournat 725 Allée Paul Jean Souriau 24260 Le Bugue, le cachet de la Poste faisant foi.

Toute annulation de réservation de location de Mobil-home ou de location d'emplacement fait l'objet d'un remboursement selon les modalités suivantes :

° Annulation avant le 60<sup>ème</sup> jour de la date d'arrivée prévue, l'acompte de 25% des prestations est intégralement remboursé par le Camping.

° Annulation entre l'arrivée prévue et le 60<sup>ème</sup> jour, l'intégralité de l'acompte est conservé par le Camping.

° Les frais de dossier ne sont pas remboursables

#### **Article 6 - Rétractation**

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation).

Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

### **Article 7 - Règlement intérieur**

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, déposé à la DIRECCTE, affiché à notre accueil et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

Les animaux sont autorisés et doivent être tenus en laisse. Il est interdit de recharger la batterie d'un véhicule électrique ou hybride sur les bornes du Camping.

Les barbecues sont uniquement autorisés sur l'aire spécifique mise à disposition.

### **Article 8 - Responsabilité**

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC...).

### **Article 9 - Droit applicable**

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce de Périgueux.

Médiateur de la consommation

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes:

MEDICYS:

- par Internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet: [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr)
- par mail: [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr)
- par voie postale: 73, boulevard de Clichy 75009 PARIS
- Téléphone: 01 49 70 15 93